

## Procès-verbal du conseil syndical du SIVOS n°18

**Séance du lundi 5 juin 2023 :**

### Présents :

**11 membres délégués :** Pascal Faideau ; Maguy Lumineau ; Mireille Maspeyrot, Jérôme Camus, Catherine Osset, Philippe Plat, Lucie Minot, Arnaud Monvoisin, Sylvie Roy, David Briand, Philippe Plat, Bénédicte Bourdereau.

**Secrétaire du SIVOS :** Karine Barbosa

**Secrétaire de séance :** Arnaud Monvoisin

**Directrices d'école :** Mme Andréo (Lavoux), Mme Vaillant (La Chapelle-Moulière), Mme Brune (Liniers)

**2 parents élus**

**Absent :** Samuel Moreau

En début de séance, il est proposé d'ajouter une délibération n°15 concernant le remplacement du photocopieur de l'école de Liniers.

Approbation du PV du comité SIVOS n°17 du 3 avril 2023 : Mme Maspeyrot soulève une formulation qui la concerne qui ne reflète son avis. M. Lumineau va rectifier.

### **Délibérations**

#### **13. Proposition d'adhésion au service de médiation préalable obligatoire – CDG86**

La proposition est faite par le centre de gestion. Mr Faideau rappelle que le décret du 25 mars 2022 oblige le SIVOS à prendre un médiateur en cas de désaccord ou de litige avec un employé. Il rappelle également qu'il n'y a pas eu de tel cas par le passé qui aurait nécessité l'intervention d'un médiateur. Le centre de gestion propose de prendre en charge ce médiateur après signature d'une convention. S'il n'y pas d'intervention du médiateur, il n'y a rien à payer ; En cas d'ouverture d'un dossier, le cout est de 250 € par dossier. La convention vaut jusqu'au 31 décembre 2025.

A l'unanimité, le conseil autorise Mr Faideau à signer la convention.

#### **14. Modification des horaires d'un agent SIVOS**

Mr Faideau propose d'augmenter le temps de travail d'un agent de 20h/an (8,33 min/jour), qui prépare le goûter à Liniers, pour des heures de ménage à l'école de Lavoux.

Mme Maspeyrot et M. Camus s'interrogent sur la pertinence d'effectuer dès à présent cette modification d'horaire d'un agent sur Lavoux, sans étudier au préalable les incidences de la fermeture d'une classe à la Chapelle-Moulière sur la répartition du temps de travail de l'ensemble des agents.

La proposition est votée moins deux abstentions (Mme Maspeyrot et Mr Camus)

#### **15. Remplacement du photocopieur de l'école de Liniers**

Sfere bureautique 86 propose un devis pour l'achat d'un photocopieur d'occasion ou d'un photocopieur neuf avec contrat.

Ricoh (déjà choisi pour le remplacement du photocopieur à l'école de La Chapelle-Moulière) propose un photocopieur reconditionné 2 fois moins cher.

A l'unanimité, le conseil se prononce pour l'achat du photocopieur Ricoh A4 Recto Verso.

#### **Questions diverses**

##### **1. Serait-il possible d'avoir deux marelles dans la cour d'école de Lavoux ?**

Mme Andréo répond que c'est possible, et que cela a été vu avec un agent communal.

##### **2. Question concernant la quantité de nourriture servi à Lavoux**

Des parents se plaignent de quantité insuffisante de viande servie à la cantine. Mme Bourdereau rappelle que ce sont des quantités réglementaires qui sont servies (70 g en élémentaire ; 50 g en maternelle). Elle en profite pour rappeler qu'elle va personnellement récupérer les denrées alimentaires chez les producteurs locaux (qui ne livrent eux-mêmes) mais que cela devient très chronophage et pesant. Pour l'an prochain, il faudra revoir le mode d'approvisionnement (faire appel aux agents, surgelé).

Mme Andréo rappelle qu'il est possible d'être resservi en redemandant la nourriture aux agents.

### **3. Question concernant une altercation à l'école de La Chapelle-Moulière**

Le 22 mai 2023, un élève a rapporté à ses parents avoir été pris à partie par un groupe d'enfants. Mr Faideau indique qu'il est intervenu et Mme Vaillant indique que la cour de récréation a été aménagée pour notamment limiter les interactions entre les élèves.

### **4. Divers**

- Une table de ping-pong a été installée à Lavoux ;
- A l'école de La Chapelle-Moulière, Mme Vaillant part rejoindre l'école de Valdivienne et Mme Raynaud celle de Bonnes. Mme Thoreau, de l'école de Bonnes, rejoindra l'école de La Chapelle-Moulière. Le/la nouveau/nouvelle directeur/directrice sera nommé(e) le 4 juillet ;
- Une relance pour facture impayées va être mise en œuvre ;
- Une opération découverte du lapin (saucisses) par des producteurs a été menée dans les cantines.

Arnaud MONVOISIN  
Secrétaire de séance

Pascal FAIDEAU  
Président du SIVOS

